

**Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation Déchets Ménagers du Vendômois**

**L'an deux mille seize, le lundi quinze février à dix-neuf heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se sont réunis.**

Etaient présents :

**Communauté du Pays de Vendôme**

M. BOULAY Thierry  
 Mme SOYER Laurence  
 Mme HARANG Brigitte  
 Mme VAILLANT Jeannine  
 Mme GUELLIER Nicole  
 Mme DUFOUR Claudine  
 M BOTTIER Samuel  
 M FICHEPAIN Robert  
 Mme CHAMPDAVOINE Véronique  
 M ROUSSEAU Jacky  
 M GARDRAT Benoit  
 Mme FRANCOIS Annie Claude  
 M HASLE Nicolas  
 Mme GUILLOU HERPIN Geneviève

**Communauté Beauce et Forêt**

M RICHEL Alain  
 M FOUQUET Eric

**Communauté du Vendômois Rural**

M COUGNOT Jean Pierre  
 M BRETON Patrice  
 M CHEVALLIER Patrick  
 M GARILLON Alain  
 M MONTARU Christian  
 M GAUTHIER Jean Claude  
 Mme CHOUTEAU Monique  
 M PIGOREAU Albert  
 M COSME Thierry

**Hors communautés**

FORTAN : M LALIGANT Philippe  
EPUISAY : M PREVOST Garry

**Communauté du Perche et Haut Vendômois**

M CORDONNIER Mickael  
 M BEAUDOUX Michel  
 M CHIRON Patrick  
 M JANSSEN Nicolas  
 M TERQUIS Alain  
 M VINSOT Gérard

**Communauté Beauce & Gâtine**

M BURGEOT Jean Luc  
 M CHERRIER Julien  
 M COURTIN Mickaël  
 M LEPISSIER Pascal  
 M DESSAY Eric  
 Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle  
 Mme PROVENDIER Catherine

Ayant donné pouvoir :

Mme GARNIER Annette ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte  
 M FOURNONT Thierry ayant donné pouvoir à Mme SOYER Laurence  
 M BONNET Claude ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry  
 Mme FOUCHER MAUPETIT Claire ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean Claude

Etaient absents excusés :

**Communauté du Pays de Vendôme**

M BLUET Jacky  
 M ROUSSELET Benoît  
 Mme ARRUGA Béatrice  
 M DIARD Frédéric  
 M DUPRE Bruno

**Communauté Beauce Gâtine**

Mme GAST Nathalie  
 M CALLUT Jérôme  
 M CLAMENS Jean Paul  
 M GABILLAUD Nicolas  
 M BERNARD Thierry  
 M LEROI Pascal

**Communauté du Vendômois Rural**

M HALAJKO Alain  
 M OZAN Jean Yves

**Communauté du Perche Haut Vendômois**

Mme LEGRET Noëlle  
 M SAMSON Jean-Pierre  
 M VRAIN Mathieu  
 Mme VASSAUX Régine  
 Mme BRIQUET Magalie  
 M TISON Hervé

**Assistait également :**

M PENNARUN Michel

# Procès-verbal

## I. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions des secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Après délibération Mr GARDRAT Benoît est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## II. Adoption du procès-verbal

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du 12 octobre 2015 a été adressé par voie dématérialisée le 16 octobre 2015. Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal. Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté.

## III. Débat d'Orientations Budgétaires

### Intervention de Thierry BOULAY – DOB 2016

De la continuité, de la rigueur et de l'ambition, telles sont les qualités du projet budgétaire qui vous est soumis.

Avec un global de 11 290 711 euros,

- 8 623 915 euros en fonctionnement

- et 2 666 796 euros en investissement

le volume de notre budget 2016 est comparable à celui de l'année passée.

#### **De la continuité tout d'abord.**

Même s'il s'agit de commencer par ce qui serait logiquement la conclusion, le coût de service qui restera au même niveau que l'année passée : soit 65.94 € par habitant.

Une tarification par habitant maintenue, comme d'ailleurs une grande partie de l'architecture de notre budget. Avec des objectifs conservés : une gestion la plus efficiente possible et une maîtrise des coûts. Avec aussi toujours la recherche d'économies de gestion, la volonté d'optimiser les recettes externes, la volonté de fournir un service public de qualité et en adéquation avec les besoins de nos concitoyens.

Et surtout une orientation moyen et long termes donnée à l'ensemble de nos décisions.

### **De la rigueur, aussi et encore.**

En ayant fixé des orientations claires, et notamment la maîtrise des coûts sur les 5 années prochaines, nous nous sommes volontairement contraints de bâtir un budget volontariste et prospectif.

Ce, dans un contexte de plus en plus mouvant, qu'il s'agisse des fluctuations des prix de nos approvisionnements (notamment le gas-oil), des variations sur le prix des matières premières avec des incidences sensibles sur le prix de reprise des déchets recyclables, des inconnues sur les allocations des éco-organismes, dans une période où bon nombre d'entre eux doivent rediscuter leur agrément avec l'Etat, et notamment le plus représentatif d'entre eux, Eco Emballage, qui cette année sera mis en concurrence.

Tout cela nécessite effectivement de la rigueur, de la permanence et une attention appliquée dans l'exécution même du budget. Ce que nous avons la possibilité d'exercer avec encore plus d'acuité depuis l'année dernière en ayant développé une comptabilité analytique sur chacun de nos axes d'intervention.

### **De l'ambition enfin.**

En prévoyant des investissements de sécurité sur nos trois déchetteries urbaines, les plus anciennes.

En anticipant le renouvellement de notre parc de bennes de collecte, de façon à étaler nos engagements d'investissement productif et ne pas peser sur la facturation de l'utilisateur. Tout en menant une analyse globale sur notre empreinte écologique.

En confirmant la construction du bâtiment devant accueillir fin 2016 la recyclerie, projet que nous avons porté avec la Régie de Quartier de Vendôme. Pour cela, outre les subventions de l'Etat (DETR) et du Pays Vendômois (le dossier est en cours d'instruction) nous avons prévu un virement sur la section d'investissement de 980 000 €. Ce virement est inscrit, mais pourra être différé ou réduit, avec recours à l'emprunt, si la conjoncture sur les taux d'intérêt s'avère toujours aussi favorable.

En se ménageant également des moyens financiers suffisants, pour mobiliser le « cash » nécessaire au financement d'un centre interdépartemental de tri, dans la mesure où ce projet pourrait aboutir, comme je le souhaite pour l'intérêt des administrés et du territoire. Un tel projet devra être porté par un véhicule « in house » une SPL – Société Publique Locale, à laquelle nous devons apporter du capital social. Même si en bout de course, les investissements, supportés par cette structure, ne viendront pas impacter notre dette propre.

De tous ces éléments, que vous retrouverez dans le budget 2016, directement chiffrés ou en filigrane pour les actions au plus long cours, je vous propose de débattre.

Ce dossier a été examiné en commission finances le 4 février 2016.

Laurence SOYER présente le projet de budget et commente les inscriptions prévues dans le cadre de notre futur budget.

Thierry BOULAY précise que le coût par habitant est maintenu au niveau 2015, et qu'on acte par virement la construction de la recyclerie. Par ailleurs il précise que des travaux de réfection du bitume des bas de quais du centre de transfert vont s'avérer nécessaires, et que l'on examine la possibilité de lancer un appel d'offres commun avec d'autres syndicats qui doivent également réaliser ce type de travaux sur leur site. Il est également prévu l'éventualité du remplacement des fonds mouvants des bennes, ces fonds mouvants datent de la construction du centre de transfert et grâce au suivi et à l'entretien assuré par notre prestataire chargé du transport ces fonds n'ont pas été remplacés depuis leur installation.

Thierry BOULAY invite les membres à débattre du projet de budget 2016.

Albert PIGOREAU : Fait lecture de l'extrait du conseil de la commune de Villiers sur Loir du 15 janvier concernant le syndicat VALDEM :

*« Monsieur PIGOREAU, absent lors de la réunion du 18 décembre 2015, souhaite apporter des précisions sur le syndicat VALDEM. La plateforme de la déchetterie (déchets verts) est gérée par l'entreprise SEPCHAT ; l'objectif recherché est un gain de temps et non de réduire le service. Les frais ont été diminués de 15 %. Messieurs ADAM et MENARD évoquent une diminution du service à la population qui doit porter les déchets verts à Vendôme plutôt qu'à la déchetterie de Naveil ; ce qui génère une augmentation des déplacements. De plus, les administrés déposent l'ensemble de leurs déchets à Vendôme, ce qui doit engendrer une baisse de la fréquentation de la déchetterie de Naveil ; d'où l'interrogation sur la volonté de maintenir cette dernière. Par ailleurs Monsieur MENARD précise à Monsieur PIGOREAU que le coût pour les administrés a tendance à augmenter au regard des montants indiqués sur les feuilles d'impôts locaux. Monsieur MENARD rappelle que la part des impôts du département est moins importante que celle relative aux ordures ménagères (propos rappelé par M. LEROY, dans son discours de vœux aux élus). Mme MARTIN s'interroge sur les résultats financiers de VALDEM qui annonce plus de 3 millions d'excédents. Enfin de plus en plus de feux de branchages sont à déplorer, alors qu'ils sont interdits. »*

Thierry BOULAY : Considère qu'il est légitime que les conseils municipaux s'interrogent sur la gestion du syndicat, et apporte les éléments de réponse aux interrogations posées.

Je ne vais pas m'excuser d'avoir une gestion saine et rigoureuse,  
Je ne vais pas m'excuser d'avoir baissé le coût par habitant de près de 20% en 4 ans,  
Je ne vais pas m'excuser d'avoir réduit le montant de la TEOM sur plusieurs années, et de manière particulièrement sensible en 2015.

Je rappelle le travail fait en 2015 sur les bases au regard de la réforme, et les zonages établis par le comité.

Toutes les communes ont baissé, sauf une, auprès de laquelle je suis allé présenter les éléments lors d'une séance de conseil municipal. Je précise que le syndicat avait calculé la baisse que cela allait générer par commune, et qu'il a été constaté au regard des feuilles d'imposition, pour la plupart des communes, une baisse plus importante que celle prévue lors du vote du budget 2015. Pour la commune de Villiers sur Loir la baisse s'établit entre 14.50 et 15 %.

Concernant l'excédent on ne peut se satisfaire de regarder annuellement et d'ajuster sans vision sur les aléas qui touchent la vie de notre collectivité (fluctuation sur les prix de reprise des matières premières...), il en est ainsi par exemple du plastique qui dégringole, heureusement qu'il y a des prix planchers.

Il rappelle les critères qui s'appliquent concernant le barème E d'Eco-Emballage pour optimiser nos allocations, il est impératif de maintenir un coefficient entre chaque type de déchets. Si on ne respecte pas cet élément nous subissons un malus, donc une perte de recettes.

Cet équilibre entre les différents types de déchets peut être mis en défaut par les prestataires s'ils n'envoient pas régulièrement nos déchets vers les exécutoires. On vérifie donc l'envoi de nos prestataires et le niveau de stock détenu afin de ne pas être pénalisé financièrement.

Dans le cadre de nos prévisions budgétaires nous avons tenu compte des charges que l'on devra assumer. Par exemple le remplacement des fonds mouvants et le renouvellement des bennes qu'il faut planifier. Nous prévoyons un étalement du renouvellement des bennes, une capacité à intervenir sur la recyclerie, des projets à plus long terme (centre de tri) et la fin de la DSP Arcante qui arrive dans 4 ans, et qu'il faut anticiper, car cela aura un impact sur la gestion du syndicat.

Il ne faut pas être sur le court terme sans se préoccuper du devenir, mais être dans le moyen et long terme.

Il faut savoir que dans le secteur dans lequel nous œuvrons, la réglementation est en constante évolution. La prospective établie sur 5 ans, par les services à la demande de Laurence SOYER en charge du budget, permet de mettre en évidence la maîtrise des coûts, et le maintien de la fiscalité sollicitée auprès des administrés.

Concernant la déchetterie de NAVEIL : Elle va continuer à fonctionner, et des travaux de sécurisation sont programmés du 29 février au 5 mars inclus. Pendant cette période la déchetterie de Vendôme sera ouverte toute la semaine, et les usagers seront invités à aller sur cette déchetterie.

Sur le choix de la plateforme : On a eu un débat début 2015 sur cette ouverture et cette adaptation du service. La décision a été de créer une plateforme dédiée. Certes au début, le changement a suscité des mécontentements, mais on constate que désormais la plupart des administrés sont satisfaits. Globalement ils me disent « c'est hyper simple, rapide, on dépose au sol et on repart ».

On a collecté 1300 tonnes en moins par rapport à 2014 sur l'ensemble des déchets verts. Mais le constat est le même sur les déchetteries et sur la plateforme. Cette baisse n'est pas en lien avec la plateforme.

Sur le bilan carbone : Nous n'avons pas d'éléments chiffrés et il est difficile de mesurer les effets du transfert de lieu. Certes les administrés doivent faire quelques kilomètres en plus selon leur domicile pour venir à la plateforme (ceux qui en déposaient à Naveil ou Saint-Ouen). Toutefois au niveau des transports poids lourds l'impact est moindre qu'auparavant.

Nous pouvons de manière certaine dire que depuis la reprise de la régie, nous consommons moins de carburants que par le passé, et par conséquent nous rejetons moins de gaz à effet de serre.

Pour le verre, on rejetait auparavant 14 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, aujourd'hui on en rejette 2,5 tonnes.

Je me tiens à la disposition du conseil municipal de Villiers sur Loir pour apporter les éléments chiffrés et pour la TEOM et j'invite tous les élus à regarder leur feuille d'imposition : ils constateront la baisse que j'ai signalé.

Par ailleurs, au vu des éléments sur le coût figurant dans l'étude du centre de tri, nous sommes une des collectivités qui pratique les coûts de service les plus bas.

Pour ce qui concerne la comparaison avec la taxe du conseil départemental, à mon sens, il ne peut être fait de comparaison, car nous ne sommes pas sur les mêmes compétences ni sur la même assiette d'assujettissement.

Jean-Claude GAUTHIER : Pour les 3 déchetteries concernées par la plateforme nous faisons 1000 rotations de 3 à 4 tonnes, maintenant nous acheminons par semi-remorques le broyat réalisé sur la plateforme, donc le bilan carbone est optimisé.

Brigitte HARANG : J'ai ma feuille d'impôts, je paie le double au titre de la taxe départementale en comparaison avec la TEOM.

Thierry BOULAY : Cette comparaison n'a pas de sens et je ne souhaite pas débattre sur ce point.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, il est mis fin au débat d'orientation budgétaire 2016.

#### **IV. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016**

Le budget sera adopté courant mars 2016 ; certaines opérations ou acquisitions devront démarrer avant le vote du budget.

Considérant qu'il est possible d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, hors reste à réaliser dans les limites suivantes :

Frais d'insertion :	5 000 (art 203.3)
Travaux bâtiments :	30 000 (art 213.182)
Acquisition conteneurs :	5 000 (art 218.81)

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

#### **V. Tarification mise à disposition agents et véhicules dans le cadre de collecte suite à manifestations ponctuelles**

Le Président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de manifestations ponctuelles, le Syndicat peut être sollicité pour répondre à des besoins s'inscrivant au-delà du service obligatoire de collecte, pour assurer des collectes spécifiques.

Il vous est proposé de fixer une tarification en cas de collectes spécifiques hors du champ de collecte obligatoire, afin de pouvoir facturer les temps de collecte et les mises à disposition de véhicule.

Désignation	Montant horaire
Main-d'œuvre (par agent)	35,00 €
Mise à disposition benne de collecte avec chauffeur	67,00 €
Mise à disposition véhicule utilitaire sans chauffeur	20,00 €

La mise à disposition de véhicule utilitaire ou de benne sera obligatoirement avec chauffeur du syndicat, et dans le cadre de collecte suite à manifestations ponctuelles. La prestation sera réalisée avec l'affectation d'au minimum deux agents.

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

#### **VI. Tableau des effectifs - modification**

Le Président donne lecture du rapport suivant,

En application de la loi n° 83-534 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34, il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose de l'autoriser à modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 :

	Grades	Temps travail	Postes ouverts
Adm	Attaché principal	35 h	1
	Attaché	35 h	1
	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	1
	Rédacteur	35 h	1
	Adjoint adm principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	1
	Adjoint adm principal 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	2
	Adjoint adm 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	1
	<b>Sous-total</b>		<b>8</b>
	Agent maîtrise principal	35 h	1
Tech	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	7
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	9
		20 h	1
	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	7
	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	9
		28 h	4
		24 h	1
	<b>Sous-Total</b>		<b>39</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>47</b>

Laurence SOYER présente le rapport.

Thierry BOULAY apporte quelques précisions sur les postes et les affectations des agents, et sur leur statut.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

## **VII. Convention de collecte et traitement avec AGGLOPOLYS/Syndicat VAL ECO/Syndicat VALDEM – prolongation de la prestation de la commune de LANDES Le GAULOIS (annexe)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-41-3.

Vu la délibération du 3 février 2012 portant sur la passation d'une Convention fixant les modalités de collecte et de traitement par Valdem des déchets ménagers résiduels et recyclables secs de la commune de Landes-le-Gaulois.

Au moment de la fusion entre la Communauté de Communes Beauce Val de Cisse et Agglopolys et de l'intégration à Agglopolys au 1er janvier 2012, il avait été décidé, que pour des raisons d'organisation et de continuité des services, les déchets produits par les habitants et les professionnels de Landes-de-Gaulois (ordures ménagères résiduelles et recyclables secs) continueraient d'être collectés et traités par Valdem pour le compte d'Agglopolys.

Ce dispositif avait fait l'objet d'une convention initiale, actée par la délibération susvisée.

Cette convention s'étant achevée le 31 décembre 2015 sans que ne soit, pour l'instant, remis-en question le dispositif en place, il convient d'établir une nouvelle convention tripartite entre Agglopolys, Valdem et Val-Eco, ayant pour objet de proroger le dispositif pour l'année 2016. Cette convention définira les modalités techniques et financières de la collecte et du traitement par Valdem des déchets ménagers résiduels et des recyclables secs de Landes-le-Gaulois.

La rémunération de Valdem se fera sur la base d'un prix à l'habitant selon les modalités de l'article 4 de la convention annexée.

Pour les prestations de collecte et de traitement des déchets des professionnels soumis à Redevance Spéciale, la rémunération de Valdem se fera selon les conditions tarifaires appliquées par le Syndicat aux artisans et commerçants.

Cette convention qui proroge le dispositif existant courra jusqu'au 31 décembre 2016. Elle pourra être, sauf dispositions nouvelles consécutives à la réorganisation de la collecte prévue par Agglopolys pour le 1er janvier 2017, reconduite par période de douze mois, sans toutefois excéder le 31 décembre 2018.

Afin de définir les modalités techniques et financières de la collecte et du traitement de ces déchets, il est nécessaire d'établir une convention tripartite entre Agglopolys, Valdem et Val-Eco.

Laurence SOYER présente le rapport.

Albert PIGOREAU : En cas de sortie d'une commune ne peut-on pas demander un droit de sortie ?

Thierry BOULAY évoque les conditions de sortie lorsqu'une commune sort d'un syndicat.

Albert PIGOREAU : On ne risque rien de demander.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

### **VIII. Recyclerie – convention avec la « recyclerie » (annexe)**

Dans le cadre du programme local de prévention le syndicat a engagé une étude de faisabilité sur la création d'une recyclerie sur le territoire du Syndicat Valdem.

Cette étude réalisée par le cabinet CAP3C a démontré la faisabilité de cet équipement sur notre territoire. L'un des acteurs de l'insertion sur notre territoire, la Régie de Quartiers, s'est positionné pour mettre en œuvre un chantier d'insertion.

Ce projet a été validé par la DIRECCTE, avec le concours d'opérateurs institutionnels qui se sont engagés à compléter le financement. Des partenaires privés sont également intéressés par cette opération.

Lors du comité du 4 octobre 2013 vous avez confirmé l'engagement du syndicat au titre de cette opération, et autorisé une participation financière dans le cadre du démarrage du projet à hauteur de 60 000 €, qui serait versée sur 3 ans.

Lors du comité du 20 décembre 2013 vous avez autorisé la signature de la convention entre la Régie de Quartiers et le syndicat VALDEM pour la mise en œuvre de l'activité recyclerie, et la rémunération du prestataire pour la prestation d'évitement des tonnages non traités, cette convention a été reconduite pour 2015. Il convient d'établir une convention fixant les missions et objectifs et les modalités de mise en œuvre et de suivi au titre de 2016, et la rémunération du bénéficiaire qui s'établit à 15 000 €. Cette convention est établie sur une durée de 12 mois à compter de la date de la signature.

Ce dispositif permet d'être opérationnel, et de respecter les engagements pris envers les services de l'Etat. Il vous est donc proposé :

- de valider la signature d'une convention entre la Régie de Quartiers et le syndicat VALDEM pour fixer les modalités de traitement et de financement des tonnages «évités », pour 2016.

Jean Claude GAUTHIER présente le rapport.

Il présente le bilan 2015 de la recyclerie et les tonnages collectés, 73.90 tonnes dont 20 tonnes de déchetteries. Ce chiffre est en progression par rapport à 2014.

Thierry BOULAY : Nous avons plusieurs dispositifs pour éviter des tonnages dans les bennes encombrants : la recyclerie et les bennes Eco mobilier qui sont installées sur 4 déchetteries.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.



## **IX Communication sur les décisions du bureau et du président**

### **Décision n° 2015-02 du bureau en date du 30 novembre 2015 – Marché de fourniture et livraison de conteneurs et pièces détachées**

Un appel d'offres pour la fourniture de conteneurs et pièces détachées a été lancé afin de permettre d'effectuer les dotations auprès des foyers. Cette consultation a fait l'objet d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence suivant une procédure d'Appel d'Offres Ouvert européen. Celui-ci a été envoyé au BOAMP et au JOUE le 25 août 2015 et publié le 25 août au BOAMP et le 28 août au JOUE.

Une seule entreprise a remis une offre.

Ce marché est un marché à bons de commande passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics, pour les montants minimums et maximums suivants :

#### 1<sup>ère</sup> période de validité

<u>Fourniture et livraison de conteneurs neufs</u>	<u>Fourniture de pièces détachées</u>
Montant minimum : 10 000,00 Euros TTC	Montant minimum : 2 000,00 Euros TTC
Montant maximum : 200 000,00 Euros TTC	Montant maximum : 100 000,00 Euros TTC

#### 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> période de validité du marché

<u>Fourniture et livraison de conteneurs neufs</u>	<u>Fourniture de pièces détachées</u>
Montant minimum : 5 000,00 Euros TTC	Montant minimum : 1 000,00 Euros TTC
Montant maximum : 100 000,00 Euros TTC	Montant maximum : 50 000,00 Euros TTC

Le marché est conclu par application aux quantités réellement commandées et livrées des prix unitaires indiqués au bordereau de prix unitaires du titulaire.

Le marché débute à compter de sa date de notification au titulaire et prend fin au 31 octobre 2017 (1<sup>ère</sup> période de validité). Il est ensuite reconductible, par tacite reconduction, au maximum deux (2) fois par périodes annuelles (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> périodes de validité du marché).

Après analyse de l'offre, la Commission d'Appel d'offres, réunie le 16 novembre 2015 à 19 h 00, a considéré l'unique offre reçue comme offre économiquement la plus avantageuse.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le bureau, après débat, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer le marché la société Plastic Omnium, pour les montants minimum et maximum prévus pour chaque période de validité.

### **Décision n° 2015-11 du Président en date du 10 Novembre 2015 – Acquisition véhicule utilitaire électrique – location de batteries**

Considérant l'acquisition d'un véhicule électrique type KANGOO.

Considérant le contrat de location de batteries proposé par DIAC location.

Un contrat de location de batteries est conclu avec DIAC location 14 avenue du pavé neuf 93168 NOISY le GRAND. Ce contrat est conclu sur une durée de 36 mois. Le cout s'élève à 49,00 €HT mensuellement. La dépense afférente sera imputée sur les crédits inscrits au budget.

### **Décision n° 2015-12 du Président en date du 10 Novembre 2015 – Construction d'un bâtiment multifonction à toiture photovoltaïque et ses aménagements extérieurs » - Mission SPS**

Considérant l'opération de construction d'un bâtiment multifonction à toiture photovoltaïque et de ses aménagements extérieurs,

Considérant la nécessité de conclure une mission SPS et la meilleure proposition remise par Monsieur PORTAUD Jean-Charles,

Un contrat pour la mission SPS est conclu avec Jean-Charles PORTAUD 128 faubourg Chartrain à VENDOME, dans le cadre de l'opération de construction d'un bâtiment multifonction à toiture photovoltaïque et de ses aménagements extérieurs. Le montant de la prestation s'élève à 2 310 €HT. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2015.

**Décision n° 2015-13 du Président en date du 10 Novembre 2015 – Construction d'un bâtiment multifonction à toiture photovoltaïque et ses aménagements extérieurs » - Mission contrôle technique**

Considérant l'opération de construction d'un bâtiment multifonction à toiture photovoltaïque et de ses aménagements extérieurs,

Considérant la nécessité de conclure une mission contrôle technique et la meilleure proposition remise par SOCOTEC France,

Un contrat pour la mission contrôle technique est conclu avec SOCOTEC France 10 rue Claude Bernard à BLOIS, dans le cadre de l'opération de construction d'un bâtiment multifonction à toiture photovoltaïque et de ses aménagements extérieurs. Le montant de la prestation s'élève à 5 960 €HT soit 6 672 €TTC. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2015.

**Décision n° 2015-14 du Président en date du 20 Novembre 2015 – Construction d'un bâtiment multifonction à toiture photovoltaïque et ses aménagements extérieurs » - Mission assistance dossier porter à connaissance ICPE**

Considérant l'opération de construction d'un bâtiment multifonction à toiture photovoltaïque et de ses aménagements extérieurs,

Considérant la nécessité de réaliser une mission d'assistance à l'élaboration d'un dossier de porter à connaissance d'une ICPE, et la proposition remise par SOCOTEC HSE Centre,

Un contrat pour réaliser une mission d'assistance à l'élaboration d'un dossier de porter à connaissance d'une ICPE est conclu avec SOCOTEC HSE Centre 2, allée du petit Cher BP 40 155 – 37551 SAINT AVERTIN CEDEX, dans le cadre de l'opération de construction d'un bâtiment multifonction à toiture photovoltaïque et de ses aménagements extérieurs. Le montant de la prestation s'élève à 2 500 €HT soit 3 000 €TTC, et les options supplémentaires s'élèvent à 50 €HT. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2015.

**Décision n° 2015-15 du Président en date du 15 Décembre 2015 – Entretien des locaux siège et pole technique – contrat ONET du 01/10/2015 au 31/12/2015**

Considérant qu'il y a lieu de conclure un contrat pour effectuer l'entretien des locaux et de la vitrerie du siège et du pole technique,

Considérant la proposition remise par ONET Services,

Décide de conclure un contrat avec la société ONET SERVICES pour l'entretien des locaux et de la vitrerie du siège et du pôle technique, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2015, et de signer les contrats de prestation joints à la présente décision. Le montant de la prestation s'élève pour le siège à 348,38 €HT mensuel pour le nettoyage, et à 65,32 € pour la vitrerie, et pour le pôle technique à 458,92 €HT mensuel pour le nettoyage, et à 57,25 € pour la vitrerie. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011 au budget 2015.

**Décision n° 2015-16 du Président en date du 31 Décembre 2015 – Entretien des locaux siège et pole technique – contrat ONET du 01/01/2016 au 31/12/2016**

Considérant qu'il y a lieu de conclure un contrat pour effectuer l'entretien des locaux et de la vitrerie du siège et du pole technique,

Considérant la proposition remise par ONET Services,

Décide de conclure un contrat avec la société ONET SERVICES pour l'entretien des locaux et de la vitrerie du siège et du pôle technique, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016. Il est tacitement reconductible pour des périodes d'un an sauf dénonciation par courrier établi quatre mois avant la date anniversaire, par l'une ou l'autre des parties, et de signer les contrats de prestation joints à la présente décision. Le montant de la prestation s'élève pour le siège à 351,17 €HT mensuel pour le nettoyage, et à 65,84 € pour la vitrerie, et pour le pôle technique à 462.59 €HT mensuel pour le nettoyage, et à 57,70 € pour la vitrerie. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011 au budget 2016.

**Décision n° 2016-01 du Président en date du 7 janvier 2016 – Fourniture et livraison de vêtements de travail pour l'ensemble du personnel de collecte et agents de déchetteries du Syndicat VALDEM.**

Considérant la nécessité d'assurer la fourniture et livraison de vêtements de travail pour l'ensemble du personnel de collecte et agents de déchetteries,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 3 septembre 2015 au BOAMP,

Considérant la meilleure proposition remise par la S.A BOUTARD et le cahier des charges établi par le Syndicat VALDEM,

Décide de conclure un marché de Procédure Adaptée avec la S.A BOUTARD, sise 19 Avenue St Exupéry - 41 100 ST OUEN.

Ce marché a pour objet la fourniture et livraison de vêtements de travail pour l'ensemble du personnel de collecte et agents de déchetteries du Syndicat VALDEM. Le marché débute à compter de sa notification au titulaire et prend fin le 31 décembre 2016. Il est ensuite reconductible par tacite reconduction au maximum deux fois pour une durée d'une année. Ce marché est un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics. Les montants minimum et maximum de commandes, par période de validité sont les suivants :

Montant minimum : 3 500 Euros HT

Montant maximum : 13 500 Euros HT

Un rabais unique de 25 %, invariable durant toute la durée du marché (reconductions comprises) est appliqué sur les prix publics unitaires hors taxes libellés en euros de chaque catalogue à intervenir dans le cadre du marché.

Aucune observation n'est formulée sur l'ensemble des décisions.

**X - Informations sur l'activité du syndicat**

Centre de tri interdépartemental :

Présentation par Sébastien GATELLET de la synthèse des travaux menés par l'ensemble des syndicats dans le cadre de l'étude sur la création d'un centre de tri interdépartemental.

Albert PIGOREAU : Les syndicats ne vont-ils pas disparaître?

Thierry BOULAY : Je ne crois pas. Avec la fusion de communautés il se peut même que pour certaines compétences des syndicats se constituent.

Des compléments d'informations sont apportés par Thierry BOULAY sur les échanges dans le cadre du centre de tri interdépartemental et sur la structure SPL (Société Publique Locale) qui serait susceptible de porter le projet. IL précise que le compte rendu final est à disposition de ceux qui le souhaitent.

Il précise qu'avec l'extension des consignes de tri Eco Emballage et l'Ademe sont sur la base de centres de de 30 000 tonnes minimum.

Actuellement au niveau national il existe 257 centres et l'objectif est d'atteindre 80 centres. Nous nous trouvons dans une logique de moins de centres mais traitant plus de tonnages. Il faudra traiter entre 4 à 5 matières résines.

Le positionnement des 16 collectivités dans le cadre de l'étude repartis sur 3 départements (Loir-et-Cher/Indre et Loire/Sarthe) : c'est à Tours qu'il faut le mettre. Cela est essentiellement lié au volume et au transport.

Dans la réflexion tous sont sur la mutualisation totale des transports.

La prochaine réunion est programmée fin mars, afin de spécifier la localisation du site et prendre position pour la fin de 2016.

Il faut une mise en œuvre opérationnelle début 2020, sinon nous ne disposerons plus d'outils pour traiter nos déchets, il faudra lancer des appels d'offres et espérer des prix.... Mais nous serons contraints par la logistique transport, selon l'implantation des centres des sociétés privées, et les coûts de transports risquent de peser lourds sur la facture.

Albert PIGOREAU : Que peut-on attendre au niveau des dotations de l'Etat ?

Thierry BOULAY : L'Ademe participera mais pour un seul centre de tri. On sollicitera les régions (car nous sommes sur 2 régions) et l'Etat.

On est sur un investissement industriel et c'est la SPL qui en assurera la gestion.

#### Bilan Recyclerie :

Présentation par Jean-Claude GAUTHIER des tonnages collectés qui sont en hausse.

#### Bâtiment recyclerie :

Le chiffrage devrait nous parvenir, le projet a évolué et nous avons inclus un volet récupération d'eau. Une demande de subvention sera sollicitée auprès du conseil régional et de l'agence de l'eau. Concernant le calendrier nous sommes sur une livraison fin d'année 2016.

Thierry BOULAY : On a retravaillé sur le site et nous formulerons une demande d'ICPE sur l'ensemble du site. Ainsi on pourra le faire évoluer sans avoir à redemander une modification.

Broyeurs : Jean-Claude GAUTHIER présente le bilan de cette action. De nombreuses demandes et sollicitations et 32 prêts ont été réalisés, ce dossier est chronophage. Satisfaction des usagers de cette proposition.

#### Déchets verts

Baisse des apports de déchets verts, ce constat est similaire sur les déchetteries et sur la plateforme.

Le pourcentage de dépôt entre les trois déchetteries (Naveil/Saint-Ouen/Vendôme) en 2014 et la plateforme en 2015 est similaire, et ce sur toute l'année. On a constaté également sur les trois premiers mois de l'année une baisse alors que la plateforme n'était pas en service. Cette baisse a été constatée sur l'ensemble des syndicats.

#### Rapprochement des bacs :

Jeanine VAILLANT présente le bilan sur Danzé et sur Saint Ouen .

Ce que l'on demande c'est le rapprochement des bacs avec son voisin. Ce dispositif sera à généraliser sur les zones pavillonnaires, et l'on envisage de l'étendre sur d'autres communes.

### Ambassadeurs du tri :

Jeanine VAILLANT signale que deux équipes d'ambassadeurs du tri sont opérationnelles depuis janvier pour améliorer la qualité du tri. Ils relèvent les erreurs, les notent afin que l'utilisateur sache pourquoi il n'est pas collecté et se tiennent à disposition des usagers pour les rencontrer. Le but est de sensibiliser et de conseiller.

Nicolas HASLE : Note qu'un travail avec les bailleurs sociaux doit être envisagé car aucun tri n'est fait dans les collectifs.

Thierry BOULAY : On est dans une situation ambivalente, dans 2 ou 3 ans, on va étendre les consignes et les citoyens devront mettre certains déchets qui actuellement ne sont théoriquement pas acceptés.

On y va doucement et se concentre sur les sacs aspirateurs, les sacs poubelles, les grosses erreurs. On porte le contrôle sur ce qui n'ira jamais dans la poubelle jaune.

Travaux dans déchetterie : En raison de travaux de mise en sécurité la déchetterie de Naveil sera fermée du 29 février au 5 mars inclus. Pendant cette période la déchetterie de Vendôme sera ouverte tous les jours.

### Communication :

Brigitte HARANG informe les élus des difficultés rencontrées lors de la distribution du ValDem Infos. Elle informe sur la parution du Valdem Junior CM1/CM2, et souhaite que les articles du Valdem infos et du Valdem Junior portent sur les mêmes thèmes.

Elle évoque la Newsletter et nos parutions dans les médias écrits et radios.

« Gaspillage » : Nous allons répondre à un nouvel appel à projet avec l'Ademe.

Elle fait part des prochains partenariats, et des dates à retenir dans le cadre de ces partenariats :

28/02 – Concert Hard Rock Métal dans les locaux Valdem

07/03 – Paris Nice, 20/03 – Ekiden, 22/04 – Gala catch, Juin – Traces du loup

Thierry BOULAY précise que dans le cadre de nos partenariats les organisateurs s'engagent vers le « zéro déchets ».

Brigitte HARANG évoque la visite auprès d'un syndicat ayant mis en place la distribution de poules pour réduire les déchets, et informe que le syndicat souhaite s'engager dans ce type d'opération de distribution de poules, pour limiter les restes des repas qui peuvent être compostés ou distribués aux poules.

Thierry BOULAY précise que nous sommes toujours dans nos actions dans une quête d'économie et de sensibilisation environnementale.

M CORDONNIER fait part de difficultés sur l'aménagement de points de regroupement sur la commune de Busloup, ne peut-on pas installer des plateformes. Il demande à que les agents positionnent les bacs à l'endroit où ils les ont pris.

Thierry BOULAY précise que les agents ont instruction de veiller à positionner les bacs à l'endroit où ils les ont pris.

Thierry BOULAY précise que le prochain comité est prévu le 17 mars 2016.

Fin de la séance à 21 h 30.

**DOB 2016****FONCTIONNEMENT**

Nombre habitants :

52 764

**Recettes de fonctionnement par habitant**

		Montant	Recettes par habitant (*)
Remboursement rémunération	Art.6419	70 000	1,33
Redevance déchetterie	Art.70388	12 000	0,23
Redevance hors syndicat	Art.70611	2 000	0,04
Redevance spéciale (1)		350 000	6,63
Revente matières		250 000	4,74
TEOM (2)	Art.7331	63 100	
Dotations/participations	Art.74		
dont Communautés communes (3)		3 416 300	
dont Eco-Emballages		450 000	8,53
dont Eco-folio		50 000	0,95
Autres subventions	art 7478	70 500	1,34
Produits financiers	Art.768	15	0,00
report excédent exercice antérieur	Art.002	3 890 000	73,72
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>8 623 915</b>	<b>97,50</b>

(1) redevance spéciale payée par les commerçants, les administrations, les associations

(2) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères versée par les communes hors communauté

(3) Participation des communautés de communes

(\*) Recettes par habitant hors fiscalité

**Dépenses de fonctionnement par habitant**

		Montant	Dépenses par habitant
Fournitures	Art.60	627 300	11,89
Services extérieurs	Art.61	568 500	10,77
Marchés conteneurs	Art.611	60 000	1,14
Marchés transport,tri, incinération	Art.611	1 850 000	35,06
Marchés pour les déchetteries	Art.611	1 110 000	21,04
Autres services extérieurs	Art.62	397 750	7,54
Impôts et taxes	Art.63	2 900	0,05
Charges de personnel	Chap.12	2 000 000	37,90
Autres charges de gestion courante	Art.65	110 000	2,08
Intérêts des emprunts	Art.66	101 000	1,91
Charges exceptionnelles	Art.67	30 000	0,57
Amortissements	Art.042	580 000	10,99
Virement à la section d'investissement	Ligne 023	980 000	18,57
Dépenses imprévues	Art.022	206 465	3,91
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>8 623 915</b>	<b>163,44</b>

**Tableau récapitulatif du coût global du service par habitant :**

	Coût du service
Coût du service (marchés prestataires)	57,24
Frais de fonctionnement	106,21
Total charges de fonctionnement	163,44

**Tableau récapitulatif de la charge par habitant :**

	Charge
Charges de fonctionnement	163,44
Recettes de fonctionnement (hors fiscalité)	97,50
Coût par habitant	65,94

**Evolution du coût par habitant :**

	Coût du service	Evolution en € / hbt	Evolution en %
Coût par habitant en 2016	65,94 €	0,00 €	0,00%
Coût par habitant en 2015	65,94 €	- 7,90 €	-11,98%
Coût par habitant en 2014	73,84 €	- 0,06 €	-0,08%
Coût par habitant en 2013	73,90 €	- 4,55 €	-7,70%

**INVESTISSEMENT**

Report résultat 2015	Art. 001	437 000,00
FCTVA	Art. 10222	62 000,00
Subvention DETR	Art 1328	257 796,00
Emprunt	Art 16411	350 000,00
Virement de la section fonctionnement	Ligne 021	980 000,00
Amortissements	Chap. 040	580 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 666 796,00</b>

**Dépenses d'investissement**

Emprunts	Art.16411	550 000,00
Dépôts et cautionnements	Art.165	5 400,00
Immobilisations incorporelles	Chap 20	60 000,00
Acquisition terrains	Art 211	115 000,00
Construction bâtiments	Art 21318	1 140 000,00
Installations et matériels techniques	Art 2158	50 000,00
Matériel de transport	Art 2182	175 000,00
Matériel informatique	Art 2183	5 000,00
Autres immobilisations corporelles	Art 2188	280 000,00
Autres immobilisations incorporelles en cours	Art 2318	45 000,00
Dépenses engagées en 2015 RAR		193 082,76
Dépenses imprévues	Ligne 020	48 313,24
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 666 796,00</b>

**Détail des RESTES A REALISER (RAR) 2015 - DEPENSES**

Objet	fournisseur	montant TTC
Construction bâtiment : mission SPS	PORTAUD	2 310,00
Construction bâtiment : mission contrôle technique + ICPNE	SOCOTEC	9 672,00
Construction bâtiment : étude maîtrise d'œuvre	ACROPOLE	73 308,00
Licence logiciel gestion flux du Centre transfert	ADMI PESAGE	13 008,00
Véhicule électrique Kangoo maxi ZE	RENAULT WARSEMAN	18 999,16
Conteneurs	PLASTIC OMNIUM	5 000,00
Travaux déchetterie Naveil	CT3M	10 741,20
Travaux déchetterie St Ouen	CT3M	17 059,20
Travaux déchetterie Vendôme	CT3M	17 059,20
Travaux déchetterie préparation sol	MINIER	11 310,00
Travaux déchetterie préparation sol	MINIER	9 396,00
Travaux déchetterie préparation sol	MINIER	5 220,00
<b>TOTAL</b>		<b>193 082,76</b>

